



# Association régionale de Montréal

## INTERCLUBS JUNIOR : 2<sup>e</sup> MARDI D'AOÛT

### Règles générales des interclubs juniors

#### Éligibilité des joueurs

Un joueur ne peut représenter qu'un seul club dans l'association régionale de Montréal. Le terme « joueur » inclut les garçons et les filles âgés de 18 et moins au 1 août de l'année. Pour faire partie d'une équipe des rencontres interclubs, un joueur doit être un membre en règle de son club et membre de Golf Québec associé à son club. (Pas de golfeur public). Le capitaine de l'équipe fournit la liste de ses joueurs dans les délais prescrits (31 juillet de l'année en cours).

#### Règles de la compétition

Les clubs sont groupés en sections. La compétition comprend des matches simples (partie par trou) ou des parties en Stableford. Chaque équipe sera formée du nombre de joueurs prescrit par groupe. Les règles de golf en vigueur sont celles des parties à trois balles (règle 21.4 Trois balles et définitions ainsi que la règle 21.1, Stableford) et celles indiquées sur l'avis remis aux compétiteurs. Toutes les décisions des officiels sont finales. Les joueurs qui arrivent en retard seront pénalisés selon la règle 5.3a. Toutes les règles de la compétition doivent être rendues lors de la réunion avec les capitaines d'équipe avant le tournoi. (Règles locales et compétition)

#### Horaire de la compétition

La compétition se déroule sur le parcours du club hôte, qui pourra utiliser le type de départs qu'il voudra pour la compétition Stableford et Matchplay. **Le dernier départ ne pourra en aucun temps être plus tard que 13 :00.**

Les voiturettes motorisées ou électriques ainsi que les cadets ne sont pas permises.  
PÉNALITÉ DISQUALIFICATION

Capitaine ou responsable d'équipe : Seul le responsable ou capitaine d'équipe peut donner des conseils.

Les appareils de mesure de distance sont autorisés.

Tenue Vestimentaire: Le port du bermuda est permis et ce, conformément aux règlements du club-hôte qui sont prioritaires et en vigueur.

Responsabilités du Club Hôte : Le club-hôte a la responsabilité de la préparation du terrain, mais le directeur en charge de la compétition a le dernier mot. Il est suggéré pour un temps de jeu optimal, d'avoir un terrain à un maximum de 6200 verges ou moins pour la classe junior. Lorsque les conditions de jeu ne permettent pas la règle d'été, il, il est obligatoire d'utiliser l'allègement d'une longueur de bâton, Pénalité, perte du trou.

Jeu lent : Il est de la responsabilité du Club Hôte et de l'arbitre (si présent) de s'assurer du bon déroulement de la compétition. Le club hôte sera responsable de la gestion du temps de jeu. Dans cette gestion, le club hôte devra utiliser une méthode qui est selon les règles de golf et les règles de méthode de temps de jeu de Golf Québec.



## **Formule Match Play Gr. 1 à 6**

### **\*\*Pour les groupes de 1 à 3 :**

8 joueurs et 2 substituts, aucune obligation ou limite d'âge

### **\*\*Pour les groupes de 4 à 6 :**

6 joueurs et 2 substituts, aucune obligation ou limite d'âge.

**Attribution des points :** chaque golfeur doit jouer, en compétition par trous, contre les trois autres, et chaque joueur compte un (2) points pour chaque victoire et (1) point pour chaque égalité, et aucun (0) pour chaque défaite.

**Bris d'égalité :** En cas d'égalité entre deux ou plusieurs équipes, la formule suivante s'applique : Le résultat final doit être déterminé par le total des points, l'un contre l'autre, des clubs en cause, dans l'ensemble des matches. Dans le cas où les clubs sont encore ex aequo, le total des points du décompte réel de chaque membre de l'équipe en question, sera comparé l'un contre l'autre, en commençant par les joueurs ayant les facteurs de handicap les plus bas, d'après la méthode "résultat immédiat" jusqu'à ce que l'égalité soit brisée.

**Classement :** Le club gagnant d'une section gravit un échelon et passe au groupe plus élevé l'année suivante. Le club qui se classe dernier passe directement à la section plus basse. Le club qui termine deuxième dans sa section devient le club hôte l'année suivante à moins qu'il ait reçu dans les années précédentes. Cette règle ne s'applique pas dans le cas où il y a retrait d'un club. Dans un tel cas, Golf Québec se réserve le droit de déterminer quel club deviendra le club hôte, le premier cèdera sa place au deuxième et s'il y avait désistement du deuxième, le club ayant terminé troisième devra recevoir, etc.

**Annulation / Arrêt de jeu :** Dans le cas d'une suspension de jeu causée par le mauvais temps ou toute autre facteur obligeant et que la compétition demeure inachevée, la méthode de décompte sera faite de la façon suivante : Tous les quatuors ont complété 9 trous. La compilation se fait sur le premier neuf trous. Les quatuors n'ont pas complété 9 trous. Le rang des équipes demeure inchangé et le club-hôte monte au groupe plus haut tandis que le dernier club passe directement à l'échelon plus bas.

### **Transmission des résultats :**

Après la compétition les résultats sont transmis dans les deux jours suivants au responsable via courriel, avec le formulaire Excel.

[interclubsmontreal@gmail.com](mailto:interclubsmontreal@gmail.com)

## **Formule Stableford Gr. 7 et 8**

Au quinze (15) juillet de chaque année, le responsable inscrit son équipe dans le groupe de son choix, sauf le club hôte qui doit demeurer dans le même groupe. Chaque équipe est formé de 4 joueurs. Aucune obligation d'âge. (Pas de substituts)

Une semaine avant la compétition, le club hôte reçoit la liste des équipes, des joueurs et effectue son tirage des départs selon ses disponibilités, départs simultanés, croisés ou régulier.

**Attribution des points :** Stableford modifié  
Les points amassés en partie Stableford sont compilés selon le nombre prescrit par groupe.

### **Les 2 meilleurs pointages sur 4 sont comptabilisés**

Double bogey*	1 point
Bogey :	2 points
Par :	3 points
Oiselet :	4 points
Aigle :	5 points

**Groupe 7 :** 6 équipes de 4 joueurs.

**Groupe 8 :** 6 équipes de 4 joueurs.

\*Lorsqu'un joueur a atteint sa limite de double bogey, il ramasse sa balle et se met disponible au trou suivant.

**Bris d'égalité :** En cas d'égalité, les points recueillis sur la base du dernier neuf, derniers 6 trous et derniers 3 trous entre les équipes impliqués et les pointages retenus. L'équipe terminant au premier rang monte dans le groupe supérieur. (Mais peuvent demeurer dans les groupes 7 et 8 s'il le désire). Et la dernière équipe descend dans le groupe inférieur.

**Classement et déclassement :** Lors de l'enregistrement au 1 juillet de chaque année, un club peut se surclasser ou se déclasser dans les catégories Stableford ou Match Play

**Annulation / Arrêt de jeu :** Dans le cas d'une annulation, mauvaise température etc., la compétition sera valide, si tous les joueurs ont joué au moins neuf trous, peu importe la méthode de départs.

### **Transmission des résultats :**

Après la compétition les résultats doivent être transmis dans les deux jours suivants au responsable via courriel, avec le formulaire Excel.

[interclubsmontreal@gmail.com](mailto:interclubsmontreal@gmail.com)